

Retour du Département concernant le PLU de Beaugency

GOUGET-DUPUY Valerie <valerie.gouget-dupuy@loiret.fr>

mar. 01/06/2021 17:10

À :Daniel GARCIA <dgarcia@ville-beaugency.fr>;

Cc :BENAYAD Sarah <sarah.benayad@loiret.fr>;

Monsieur Lainé, Adjoint à l'urbanisme pour la commune de Beaugency
Monsieur Garcia, DGA
Bonjour,

Retour fait de l'agence territoriale d'Orléans du Département du Loiret au sujet du PLU de Beaugency : « *La modification des hauteurs n'est pas du champ du Département. Par contre, il sera nécessaire de prêter attention aux quantités de produits à risques stockés dans les entrepôts. L'augmentation de surface pouvant ainsi entraîner un dépassement éventuel du seuil Seveso . Ce qui en cas d'alerte aurait pour conséquence un blocage de la rd 2152 et donc l'impossibilité d'aller (ou de sortir) à/de Beaugency* ».

Pour plus d'informations, vous pouvez prendre l'attache de Monsieur GABEAU, chargé d'étude gestion exploitation au Département du Loiret (tél. : 02 38 25 70 04).

Pour le reste du projet, pas d'observations particulières.

Cordialement,

Valérie GOUGET-DUPUY

Directrice

DGS-SATE-Mission partenariats, réseaux et animation des territoires

Ligne fixe : 02 38 25 42 02

Secrétariat : 02 38 25 48 48



Département du Loiret - 45945 Orléans

Centre de contacts : 02 38 25 45 45 - www.loiret.fr

Confidentialité

Ce message électronique et tous les fichiers attachés qu'il contient peuvent être confidentiels, contenir des données personnelles ou sensibles, ou être soumis au secret professionnel. Il est destiné à l'usage exclusif du ou des destinataires. Si vous recevez ce message par erreur et/ou si vous n'êtes pas le destinataire désigné de ce message, le Département du Loiret vous remercie d'en avertir immédiatement l'expéditeur et de supprimer ce message ainsi que toutes les pièces jointes s'y rattachant. En ce cas, vous êtes informés que toute divulgation, publication, distribution ou autre diffusion, toute impression ou autre reproduction, ou toute autre utilisation de ce message et des pièces jointes qu'il contient est strictement interdite.